



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE

FORMULAIRE DE PRE-EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Version du 3 mars 2011

AVERTISSEMENT PREALABLE : ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets qui sont soumis à étude d'impact, notice d'impact ou autre rapport environnemental. La démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 est à mener dans le cadre de ces procédures et fait l'objet d'un rapport en conformité avec les dispositions propres à chacune d'elle (exemple : étude d'impact ICPE, dossier loi sur l'eau...).

De même, un formulaire-type existe également pour les organisateurs de manifestations sportives soumis désormais au régime d'évaluation des incidences. Celui-ci est disponible sur le site internet de la DREAL de Basse Normandie : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr, rubrique biodiversité"

A quoi sert ce formulaire ?

Les projets qui ont lieu dans ou à proximité d'un site Natura 2000 ne doivent pas avoir d'incidences sur la biodiversité qui a justifié leur désignation.

Ce formulaire permet de répondre aux questions préalables suivantes : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Quels sont les points-clés de mon projet sur lesquels l'administration portera son attention ?

Ce formulaire est avant tout destiné aux porteurs de projets qui estiment pouvoir démontrer simplement à l'administration l'absence d'incidence prévisible de leur projet sur un site Natura 2000. On entend ici par "projet" l'ensemble des documents de planification, les projets, les manifestations sportives, les travaux... soumis réglementairement à évaluation d'incidences. Le formulaire permet, par une comparaison entre le projet et les enjeux du site Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur un site Natura 2000 et de s'affranchir d'une étude approfondie s'il peut être démontré par ce formulaire l'absence d'incidence.

Par qui ce formulaire doit-il être renseigné ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, avec les informations qui lui sont accessibles. Vous trouverez des adresses utiles en page 8 pour vous aider. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence, après évaluation des impacts et présentation d'un argumentaire étayé en ce sens

Pour qui ?

Une fois complété, ce formulaire doit être fourni au **service administratif instruisant le projet** pour lui permettre de poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation.

/! Joindre **obligatoirement** une carte de localisation précise du projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) sur une carte au 1/25 000, un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.). Le cas échéant, joindre une carte illustrant l'étendue géographique du territoire sur lequel les incidences peuvent se faire sentir.

Coordonnées du porteur de projet :

Intitulé du projet : Travaux de curage des vases qui se sont accumulés dans le cours d'eau

Nom du demandeur : AS DES BAS-FONDS DE LA DOUVE représentée par M. POULAIN JEAN MARIE, Président

Commune(s) et département(s) concernés par le projet : VARENGUEBEC

Adresse du demandeur : 4 PLACE DE LA REPUBLIQUE, 50500 CARENTAN LES MARAIS

Téléphone : 02.33.71.96.07 ou 06.13.54.09.95

Email : asadouve@orange.fr

1. Description du projet

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet

Une majeure partie de l'année, ce réseau identifié comme cours d'eau, se comporte comme un collecteur d'eau pluviale.

En l'absence de dynamique ou de fonctionnalité, on assiste donc à une sédimentation conséquente, laquelle est due à :

- un débit limité (voir inexistant) une majeure partie de l'année ;
- une absence de dénivelé.

Par le passé, l'ASA n'a pas procédé à des travaux de curage sur le même linéaire.

Le présent projet consiste ainsi à extraire la vase molle (environ 629 m³) sur 1070 ml et une largeur d'extraction variable selon les secteurs (cf. carte n°3), sans détériorer les berges, ni élargir le profil en travers du cours d'eau, donc sans le surcreuser.

Le but de ce projet est donc d'améliorer l'écoulement des eaux dans la partie amont du cours d'eau et éviter ainsi les inondations des parcelles agricoles et des habitations en dehors de la période hivernale.

b. Localisation et cartographie

Département : Manche

Commune(s) : VARENGUEBEC

Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 : Oui Non

Nom du site :

Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys code FR2500088

Basse vallée du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys code FR2510046

Hors site Natura 2000 A quelle distance ?

A(m ou km) du site (nom) : A
.....(m ou km) du site (nom) :

c. Etendue du projet

- Linéaire de cours d'eau : 1900 m

- Emprise linéaire en phase chantier : 1070 m

- Emprise linéaire en phase d'exploitation ou de fonctionnement : 1070 m

Préciser si le projet comportera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations sportives : décrire les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet ne comportera pas d'aménagement connexe. Les sédiments extraits seront régaliés sur les parcelles communales en rive gauche de chacun des cours d'eau, en dehors de toute dépression humide.

d. Durée prévisible et période envisagée du projet :

- Projet, manifestation : diurne

- Durée précise si connue : 1.5 jours

ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : septembre-octobre 2019 si les conditions météorologiques le permettent.

ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

Printemps

Automne

été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

• autre (préciser) : Intervention ponctuelle

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou des rejets dans le milieu naturel durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage, curage, rejet d'eau pluviale,

pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les boues de curage seront finement étalées à proximité du cours d'eau sur les zones surélevées des parcelles riveraines.

Il sera ensuite procédé à un entretien régulier de la végétation du cours d'eau par l'Association Syndicale bas-fonds de la Douve pour limiter autant que possible la formation d'atterrissements.

f. budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5000 à 20000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2. Caractérisation de la zone d'influence du projet

La zone d'influence d'un projet est plus grande que la zone d'implantation, elle est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Cocher les cases ci-dessous selon la nature de l'influence à distance du projet et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000 ou au 1/50 000.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Émission de poussières, de vibrations
- Pollutions chimiques
- Réalisation de pistes de chantier, circulation
- Réalisation de parkings, de stationnements
- gestion et circulation du public
- Rupture de corridors écologiques
- Perturbation d'une espèce
- Bruits
- Autres incidences

3. Milieux naturels et espèces Natura 2000

Cette partie est consacrée à un état des lieux écologique de l'emprise et de la zone d'influence du projet. Renseigner les tableaux page suivante en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et des espèces d'intérêt européen.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Projet d'entretien de cours d'eau à la pelle hydraulique - ASA Bas Fonds de la Douve

Carte n°1 : Plan de situation au 1/25 000ème



- Légende :**
- Cours d'eau Police de l'eau
 - Linéaire à entretenir
 - Périmètre ASA



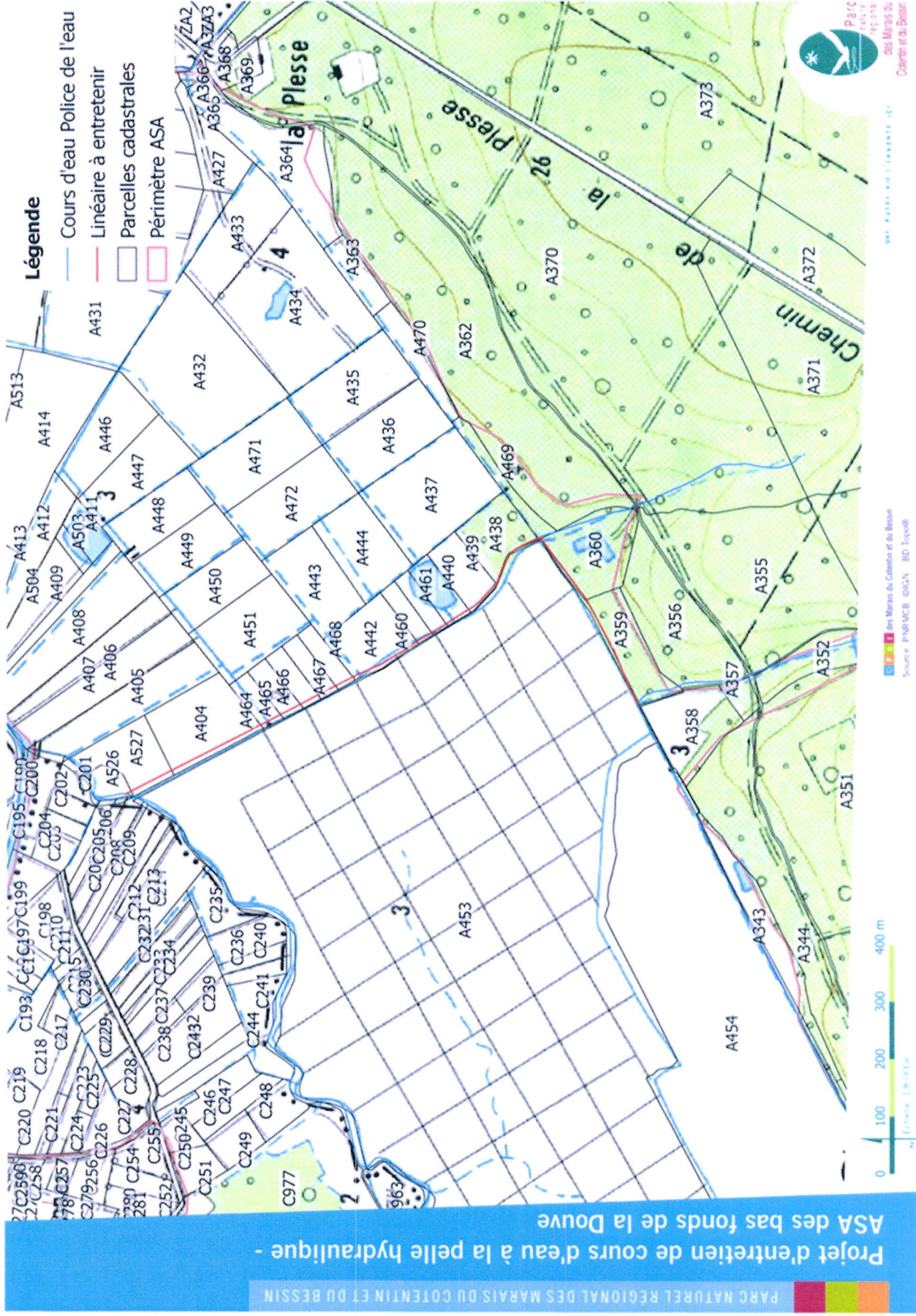
Échelle 1:25 000e

Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Source : PIR/MCR ©IGN - RD Toccolt

UNE AUTRE VISUALISATION ICI



Carte n° 2 : Délimitation de la zone de curage projetée au 1/8 000ème sur SCAN25



Formulaire fourni à titre indicatif ; ne sauraient se substituer à la réglementation.

Carte n°3 : Délimitation de la zone de curage projetée au 1/5 000ème, sur fond orthophotographique
(avec localisation des photos fournies en appui de ce dossier)

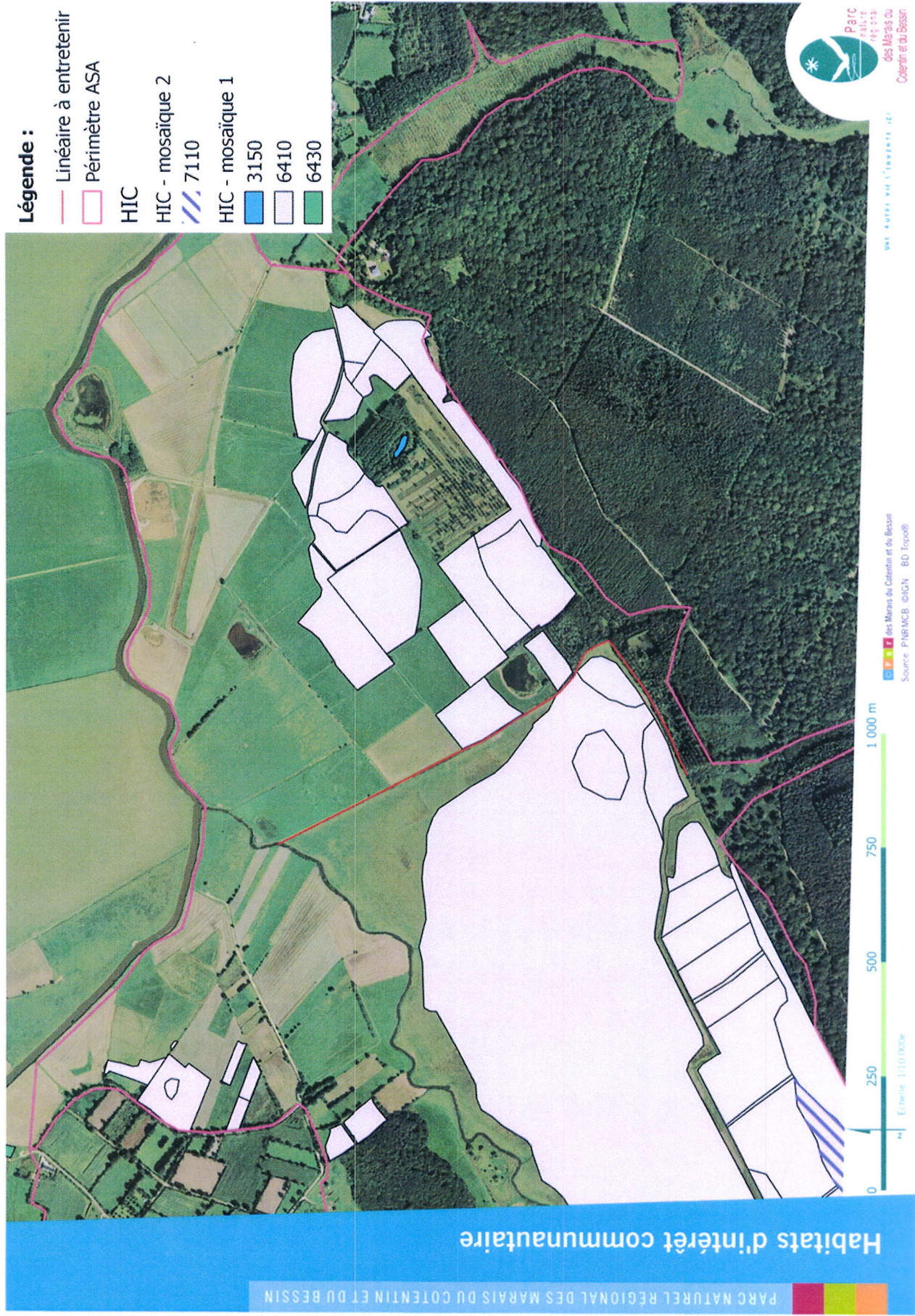


Formulaire fourni à titre indicatif ; ne sauraient se substituer à la réglementation.

7/13

Paraphe du demandeur : 

Carte n°4 : Carte HIC



Formulaire fourni à titre indicatif ; ne sauraient se substituer à la réglementation.

8/13

Paraphe du demandeur : *OMP*

Photos des sites en l'état actuel

(NB : l'emplacement des prises de vue est indiqué sur la carte n°3)



Photo n°1 : vue aval des travaux section 1 du ruisseau de la Plesse



Photo n°2 : vue intermédiaire section 1 du ruisseau de la Plesse



Photo n°3 : vue aval section 2 du ruisseau de la Plesse



Photo n°4 : vue amont section 2 du ruisseau de la Plesse

LISTE DES HABITATS NATURELS CONCERNÉS :

TYPE DE VÉGÉTATION (Habitats naturels)		Commentaires sur l'incidence du projet
Milieux ouverts	Prairies naturelles	
	Prés maigres	
	Landes sèches	
	Haies	
	Arbres têtards	
	Autres:.....	
Milieux forestiers	Forêt de feuillus	
	Landes boisées	
	Autres:.....	
Milieux rocheux	Falaises, escarpements	
	Affleurements rocheux	
	Eboulis	
	Cavité à chauve-souris	
	Autre:	
Milieux humides et aquatiques	Marais	Dépôt des boues de curage sur des zones surélevées ne présentant pas d'intérêt communautaire
	Landes humides	
	Mares	
	Fossés	
	Cours d'eau	Par l'intervention partielle sur le profil en travers, le projet permettra le rétablissement des écoulements
	Herbiers aquatiques	
	Étangs	
	Tourbières	
	Gravières	
	Prairies humides	
	Autre:	
Milieux littoraux et marins	Falaises	
	Récifs	
	Herbiers de zostères	
	Plages et bancs de sable	
	Dunes	
	Prés salés	
	Lagunes	
	Autres:.....	
Autre type de milieu		

LISTE DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE CONCERNÉES :

Précisez les espèces d'intérêt européen présentes
(consultez la liste jointe en annexe pour vous orienter) :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Commentaires sur l'incidence du projet
Plantes		
Mollusques		
Crustacés		
Insectes		
Poissons		Pas d'espèce visée par la Directive répertoriée sur ces cours d'eau
Amphibiens, reptiles		
Oiseaux		Pas de nidification connue sur le cours d'eau
		Travaux en dehors de la période de reproduction
Mammifères		Pas de présence avérée de la Loutre sur ce secteur

4. Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles de votre projet sur les espèces et sur les habitats naturels d'intérêt européen, en phase chantier et en fonctionnement.

Destruction ou détérioration d'habitat naturel (indiquer type d'habitat et surface) :

Aucune incidence. Avec l'appui du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, aucune espèce ou habitat d'intérêt communautaire n'a été identifiée sur la zone de dépôt des boues projetée.

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'habitat naturel :

Oui Non

Destruction d'espèces ou d'habitat d'espèces (indiquer ces espèces) : Sans objet

En conclusion, y-a-t-il un risque de destruction d'espèces ou d'habitat d'espèce :

Oui Non

Perturbations d'espèces (reproduction, repos, alimentation, migration...) : Sans objet

En conclusion, y-a-t-il un risque de perturbation d'espèces : Oui Non

5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- un habitat naturel d'intérêt européen risque d'être détruit ou dégradé dans un site Natura 2000.

- une population ou un habitat d'espèce d'intérêt européen risque d'être détruit ou perturbé dans un site Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Si le service instructeur valide cette conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI : ce formulaire doit être complété par une évaluation d'incidences plus étayée qui sera remise au service instructeur avec la demande d'autorisation ou avec la déclaration. Cette évaluation d'incidence devra détailler les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt européen.

A CARENTAN-LES-MARAIS

M POULAIN JEAN MARIE,
Président

Le 11 juillet 2023



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

Informations de base : Site Internet www.natura2000.fr

Informations sur la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000

Demandez « L'Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » à la DREAL

Fiches descriptives des sites Natura 2000 de Basse-Normandie, Document d'objectifs de chaque site Natura 2000 :

Site Internet de la DREAL : www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Carte des sites Natura 2000

Site de cartographie en ligne de la DREAL ([CARMEN](#), onglet Patrimoine naturel) :

Carte d'identité officielle des sites Natura 2000 (Formulaires Standards de Données) :

Site du Muséum d'Histoire Naturelle <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

Conseils et expertise pour chaque site :

Liste des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie sur le site internet de la DREAL.